



FRANCE FORMATION ROUTIERE

75 A, Route de Tain 26600 MERCUROL

Tel : 04.75.43.50.86 - Mail : auto-ecole@ffrchazot.com

Site internet : www.ffrchazot.com Siret : 344 321 260 00046 - APE : 8553Z

Formations : *Permis C, CE, D, FIMO, FCO et TP Marchandises, TP Voyageurs*

Déclaration d'activité : 82 26 00 315 26 - Agrément Préfectoral : 48000 - Agrément DREAL : 22.f.frr.01

PROGRAMME DE FORMATION **TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER** **DE MARCHANDISES SUR PORTEUR**

(Articles L.6353-1 à L.6354-3, R.6353-1, R.6353-2, D. 6353-2 et D.6353-4 du Code du Travail)

Le présent programme retrace les différentes étapes intermédiaires à parcourir par le stagiaire en vue d'atteindre l'objectif de la formation du Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur pour les épreuves ETG, hors circulation (plateau), circulation, de mise en situation professionnelle et l'ADR.

- Le niveau de connaissances préalables requis pour poursuivre la formation

Le stagiaire, avant son entrée en formation, pour être en mesure de suivre la formation doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire du permis B
- Etre âgé de 18 ans révolus
- Etre reconnu apte à la visite médicale du groupe lourd
- Maîtriser la langue française, lue, écrite et parlée

- Les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

En vertu des dispositions de l'article L 6353-1 alinéa 1^{er} du Code du Travail, les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement utilisés sont les suivants :

-Les moyens techniques

- Salle de formation avec vidéoprojecteur pour les cours de codes ;
- 5 Pistes d'entraînement ;
- 6 véhicules de marque RENAULT (2 midlum, 2 premium, et 2 « T »)

- Epreuve Théorique Générale :

- Règles de circulation
- Premiers secours
- Tunnels et Passages à niveaux
- Prise de risque
- Le conducteur et ses passagers

- Epreuve Hors Circulation :

- R.S.E. (Règlementation Sociale Européenne)
- Les documents de transport.
- Réglementation concernant les temps de conduite et de repos
- Vitesse des véhicules poids lourds
- Utilisation du chronotachygraphe numérique.
- Signalisation
- Priorité de passage. Croisements et dépassements.
- Règles de circulation. Visibilité et éclairage.
- Poids et dimensions des véhicules et équipements.
- Distances de sécurité, d'arrêt et de freinage.
- Manœuvres à allure réduite en marche avant et en marche arrière
- Etre capable de détecter une anomalie mécanique pouvant avoir une incidence sur la sécurité
- Etre capable de vérifier l'état global intérieur et extérieur du véhicule ainsi que le fonctionnement des différents organes de celui-ci



FRANCE FORMATION ROUTIERE

75 A, Route de Tain 26600 MERCUROL

Tel : 04.75.43.50.86 - Mail : auto-ecole@ffrchazot.com

Site internet : www.ffrchazot.com Siret : 344 321 260 00046 - APE : 8553Z

Formations : Permis C, CE, D, FIMO, FCO et TP Marchandises, TP Voyageurs

Déclaration d'activité : 82 26 00 315 26 - Agrément Préfectoral : 48000 - Agrément DREAL : 22.f.ffr.01

- Epreuve en circulation :

Prise en compte du véhicule. Vérifications avant le départ.

Connaissance du tableau de bord. Vérification du chargement.

Circulation en ville et sur route

Maîtrise du gabarit, de la boîte à vitesses et des organes mécaniques du véhicule

- Epreuve de mise en situation professionnelle :

Mise à Quai

Constat amiable

Réglementation Sociale Européenne

Mécanique

- ADR

-Les méthodes pédagogiques :

L'emploi du temps sur 434 heures permet une progression régulière des apprentissages

-Les moyens d'encadrement

- Monsieur Thierry CHAZOT, engagé le 1^{er} septembre 1986, gérant non salarié, moniteur groupe lourd titulaire du CAPEC

- Monsieur Johan MOULA, engagé le 12 Décembre 2016 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes

- Monsieur Stéphane ROBERT, engagé le 1^{er} Juin 2019 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes

- Madame Yannic GUICHARD, engagée le 16 Novembre 2020 en CDI, formatrice agréée DREAL Auvergne Rhône Alpes

- Madame Nadège CHASSARD, engagée le 18 Décembre 2017 en CDI, monitrice groupe lourd titulaire du BEPECASER

- Madame Frédérique MORILLAS, engagée le 13 Mai 2024 en CDI, monitrice groupe lourd titulaire du TP ECSR

- Monsieur Stéphane PARRA, engagé le 17 Juin 2024 en CDI, moniteur groupe lourd titulaire du TP ECSR

- Monsieur Yannick LALISSE, engagé le 01 Avril 2025 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes

- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

-La réalité du suivi des formations est rapportée par la signature de la feuille de présence à la fin de chaque demi-journée de formation par chaque stagiaire ;

-L'appréciation des résultats se fait par des tests d'évaluation :

- Evaluation de l'épreuve théorique générale
- Evaluation de l'épreuve hors circulation
- Evaluation de l'épreuve en circulation
- Evaluation en cours de formation (ECF)

Inscrit au RNCP : RNCP39796

Libellé de la formation : Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur

Date de publication : 19.01.2024

Organisme Certificateur : Ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion